

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LEUR TRUC

Les ficelles de Basile ne sont point d'un modèle varié. Elles dérivent de la calomnie quand elles ne sont pas la calomnie elle-même.

Depuis la formation de la Ligue de la Patrie française, il s'agit, pour les réactionnaires et les républicains dupés, d'opposer à la politique de défense républicaine, la politique de prétendue défense nationale. Il s'agit de montrer l'intérêt et les intérêts matériels de la France compromis par les actes républicains du ministère Waldeck-Rousseau.

Aussi voit-on, chaque jour, le *Gaulois*, de Pollonais, la *République*, de Méline, l'*Echo de Paris*, de Lemaître (il baisse bien, ce pauvre *Echo*, — qui n'en a guère plus dans le pays !), le *Petit Journal*, de Judet, le *Soleil*, de X, se lamenter sur le sort du pays, et tenter d'affoler successivement le capitaliste, le propriétaire foncier, le patriote, le libéral, en leur présentant la situation sous le jour le plus triste, et, cela va sans dire, le plus faux.

Ils pensent, par ce moyen, peser sur l'électeur de 1902, et le déterminer à un effort plus grand que pour les élections qui viennent d'avoir lieu.

S'ils inculquent à la majorité :

1° Que nos finances sont en mauvais état, d'une manière difficilement remédiable;

2° Que notre armée est en pleine désorganisation, en dépit des remarquables et humaines et démocratiques réformes du général André ;

3° Que les capitaux ne sont plus en sûreté en France, et qu'il ne faut même pas les placer sur la propriété foncière, menacée sérieusement, par les collectivistes ;

4° Qu'ils sont prêts à prendre le pouvoir et que, dans ce but, ils ont reformé des ligues, ainsi que l'ont déclaré les d'Orléans et Bonaparte.

Ils auront fait beaucoup contre la tranquillité sociale de la nation, mais ils n'auront presque rien fait pour le succès de leur cause.

Car, — et c'est là l'imprenable forteresse des républicains, — quels sont-ils ces ennemis, et surtout, comment s'entendent-ils ?

C'est bien simple, ils ne s'entendent pas.

Déroulède répudie le mari de l'Autrichienne. Le prince Victor a assez à faire de soigner les six enfants naturels qu'il a de sa danseuse et on le voit mal, marchant avec Méline, les cléricaux sont impuissants, de sorte que les troupes sont divisées, tout en étant moins nombreuses que celles qu'ils ont à combattre.

Celles-ci ont un chef : Waldeck-Rousseau ; il n'en est pas un seul qui le vaille dans le camp adverse.

Aussi, le truc des nationalistes ne saurait-il nous émouvoir. Qu'ils mentent à tue-tête, ils troubleront superficiellement le pays, mais non la masse profonde des électeurs. Depuis Basile, et surtout depuis la liberté de la presse qui a blasé le lecteur, on peut calomnier, la plupart du temps, il n'en reste rien.

C. J.

EN CHINE

Le règlement de l'Indemnité

Le doyen des ministres a notifié officiellement, aux plénipotentiaires chinois que les puissances s'étaient définitivement entendues sur la question de l'indemnité. La note répète que la somme de 450 millions de taëls Haïkoun est payable en or, au taux du change ayant existé au 1^{er} avril 1901, avec intérêts à 4 % et amortissement, suivant les propositions des plénipotentiaires chinois, bien que le premier versement avec les intérêts de six mois à échéance du 1^{er} janvier 1902 accorde à la Chine une période de 3 ans pour ce paiement.

Les revenus à assigner sont : 1° L'excédent des douanes maritimes, excédent qu'on augmentera en portant le tarif actuel sur les importations maritimes à 5 % effectifs et en étendant cette taxe sur les articles qui ne sont frappés actuellement d'aucun droit, sauf certaines exceptions à notifier plus tard ; 2° les revenus des douanes indigènes soumises à l'administration des douanes maritimes impériales ; 3° les revenus provenant de la gabelle, à l'exception des fonds déjà assignés à d'autres emprunts étrangers.

Au Transvaal

Une statue à Krüger

Ces jours derniers a été inaugurée à Dresde, une statue du président Krüger, œuvre du sculpteur Starke. La statue grandeur naturelle, représente le président avec son couvre-chef traditionnel et tenant une Bible de la main gauche. Au pied de la statue deux bas-reliefs représentant les généraux Botha et Dewet ; le piédestal se termine par une tête de dragon ayant les traits de Chamberlain.

Le monument porte les inscriptions : *Vivent le Transvaal et la Liberté ! et Alles zal recht kom* (tout s'arrangera).

Télégramme de Kitchener

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, que depuis le 22 juillet les colonnes anglaises ont fait 23 prisonniers, reçu 80 soumissions, tué 24 Boers, blessé 25, pris 184 fusils, 10,000 cartouches, 205 chariots, 2 700 chevaux et du bétail. Les colonnes anglaises ont balayé les districts de l'Est du Transvaal jusqu'au fleuve Orange sans rencontrer d'opposition. Les colonnes du général Blood se portent maintenant au Nord et au Sud de leurs lignes. Une colonne venant de l'Ouest est arrivée à Nylstroom sans rencontrer aucun détachement boer organisé. Les colonnes anglaises sont en contact avec Smus, près Witkopje. Il n'y a pas de changement dans la colonie du Cap. La colonne anglaise a surpris le campement boer de Potgieter, près Wolmaranstad. Elle a pris tous les chariots. Les boers ont perdu 21 hommes.

INFORMATIONS

Les Congrégations

Les informations les plus contradictoires sont données, depuis quelques jours, sur l'attitude que doivent prendre les congrégations à l'égard de la nouvelle loi. Nous avons dit qu'un certain nombre d'entre elles avaient déjà fait parvenir au ministère de l'intérieur leur demande, en vue d'obtenir l'autorisation législative. Les autres paraissent assez embarrassées, tiraillées en sens contraire par

leur intérêt et par les conseils de résistance que leur donnent les violents du parti cléricale.

La plupart, dit le *Radical*, déclarent vouloir attendre, avant de se prononcer, la publication du règlement d'administration publique prévue par la loi sur les associations et actuellement soumis au Conseil d'État.

Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, vient de donner sa démission de supérieur général de l'Oratoire. Un oratorien, le père Chauvin, a déclaré que l'immense majorité des oratoriens était favorable à la demande d'autorisation, tandis que le cardinal Perraud est partisan de la résistance. Ce dernier n'a pas voulu faire les démarches, donner les signatures pour obtenir l'autorisation.

L'épiscopat ne semble pas devoir suivre le cardinal Perraud dans ses velléités de résistance. Diverses *Semaines religieuses* ont déjà publié des avis, invitant les congrégations qui voulaient demander l'autorisation à déposer les dossiers à l'évêché.

Les dominicains sont toujours décidés à demander l'autorisation parlementaire. Les jésuites et bénédictins, au contraire, se préparent à partir.

On annonce, d'autre part, que les chartroux sont en possession d'un décret de 1810, qui reconnaît la congrégation et lui confère la location du terrain qu'elle occupe, moyennant une somme déterminée. Ce décret serait, en ce moment soumis au Conseil d'État.

La double boucle

La *Petite République* annonce que, répondant à M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, qui lui demandait de supprimer la peine de la double boucle dans la marine marchande, le ministre de la marine a informé l'honorable sénateur qu'il avait, dès maintenant, prescrit aux autorités maritimes de prendre des mesures pour que l'on évite d'appliquer cette peine, et qu'à la rentrée du Parlement il déposerait un projet de loi la supprimant.

Au Tonkin

L'*Avenir du Tonkin* dit que des bruits qui semblent prendre consistance, circulent à Haï-Phong, au sujet de faits importants qui viennent de se passer à Phu-Yen. Un de nos officiers et huit linhs auraient été grièvement blessés par les Moïs qui ont attaqué la brigade des chemins de fer. Un détachement de 50 miliciens a été envoyé, ajoute l'*Avenir du Tonkin*, pour prêter main-forte.

Prétendue bataille franco-maure

Une dépêche de Cadix au *Daily Mail* annonce qu'un commerçant marocain arrivé dans cette ville dit qu'une grande bataille a eu lieu, il y a quelques jours, entre les troupes françaises et les Maures, près de Figui.

Le combat a été provoqué par les mouvements des troupes françaises pour punir les tribus stationnées au sud de l'Atlas et pour occuper l'oasis de Taflet.

Les pertes des deux côtés ont été considérables, mais la victoire est restée aux Français.

Le commerçant marocain auteur de cette information a exprimé sa surprise de ce que ce conflit soit survenu pendant la visite de l'ambassade marocaine à Paris.

Le correspondant du journal insiste sur ce que son informateur est absolument digne de foi et il ajoute qu'il maintiendra l'exactitude de son information.

Les forces françaises actuellement sur la frontière du Maroc, dit-il s'élèvent à 90,000 hommes.

Commission du budget

La commission du budget a terminé hier l'examen du budget du ministère des colonies. La division du chapitre 35 a été adoptée de manière à revenir au cadre précédemment adopté et qui permettait de connaître le montant des dépenses militaires par colonies. Des réductions ont été opérées sur le budget militaire de Madagascar et des autres colonies.

Sur la motion de M. Sembat, la commission a décidé de demander au gouvernement que les compagnies de disciplines soient concentrées sur des points où une surveillance effective de l'autorité supérieure soit facile. La commission s'est ajournée au 10 septembre.

A la clôture de la séance, M. Mesureur, président, a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir résumé l'œuvre accomplie par la commission, il a exprimé l'espoir que, grâce à l'effort commun de l'ensemble du gouvernement, le budget de 1902 pourrait être voté à sa date normale.

La Sequestrée de Poitiers

Mlle Blanche Monnier reçoit d'assez fréquentes visites. Son état physique s'améliore, grâce aux excellents soins qui lui sont prodigués, et cette amélioration a une répercussion visible sur son état mental. Ce n'est déjà plus la pauvre fille sauvage des premiers jours : ses joues se remplissent, ses grands yeux ont une vivacité relative, ses cheveux noirs, qu'on avait coupés ras, ont poussé rapidement et sont aujourd'hui assez longs pour nécessiter des soins. Elle aime qu'ils soient parfumés.

Une de ses grandes préoccupations est sa toilette. Les gardiennes, intelligentes et dévouées qui lui donnent les soins de chaque jour, avaient au début beaucoup de mal à la nettoyer. C'est tout le contraire aujourd'hui. La pauvre femme est d'une minutieuse propreté et d'une pudeur excessive, parfois même gênante pour sa gardienne. Elle vient coquette, se brosse les dents avec soin « pour ne pas en enlever l'émail », dit-elle, et se regarde longuement dans son miroir.

Mlle Monnier a encore des instants de mauvaise humeur, mais qui deviennent de moins en moins fréquents. Elle ne prononce plus les mots grossiers qu'elle avait entendus des domestiques. Au contraire, elle est presque toujours convenable et, quelquefois, d'une politesse exquise. Son appétit est toujours vif. Elle dort bien et se couche tôt.

Devant le Conseil de Guerre

Mardi à l'audience du conseil de guerre de Constantine, présidée par le colonel Perret, directeur du génie, comparait le nommé Paul Lefort, fusilier à la deuxième compagnie de discipline, accusé de destruction volontaire d'effets.

Après les débats et la plaidoirie de son défenseur, le président ayant demandé au prévenu s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, celui-ci leva le bras en l'air et jeta avec violence à la figure du colonel Perret un petit caillou qu'il tenait entre ses doigts, en disant : « Tiens ! Voilà pour toi ! »

Le président n'eut que le temps de baisser la tête pour éviter le projectile qui alla heurter le mur situé derrière lui.

Un garde se jeta sur le prévenu et le conseil se retira aussitôt pour délibérer.

Après quelques minutes de délibération, il revint avec un verdict de culpabilité, sans application de circonstances atténuantes. En conséquence, Lefort est condamné à mort.

Le public se retire vivement impressionné par cet incident.

Lefort avait déjà eu plusieurs condamnations en conseil de guerre.

